
Quelle ingénierie pour l'intégration du développement durable à l'écotourisme québécois?

Le cas de la coopérative de la vallée Bras-du-Nord^a

Manu Tranquard, Ph.D., LL.M.

Professeur et responsable du programme de baccalauréat en plein air

Laboratoire d'Expertise et de Recherche en Plein Air (LERPA)

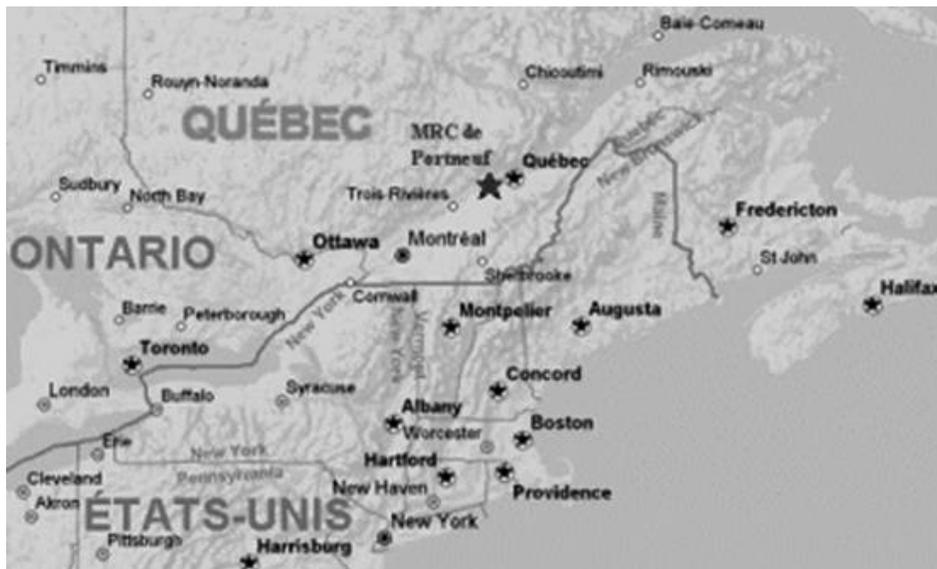
Université du Québec à Chicoutimi

INTRODUCTION

Dans une contribution précédente¹, il a été observé qu'une ingénierie appropriée pourrait en théorie favoriser la mise en œuvre de critères environnementaux de la durabilité écotouristique, lors de la phase de conception d'un projet écotouristique. Pour appuyer cette analyse et y apporter d'éventuels ajustements et approfondissements, une étude de cas est ici conduite. Cette étude porte sur la Coopérative d'écotourisme de la Vallée Bras-du-Nord et plus spécifiquement sur son projet Tourisme, paysage et coopération. Elle vise à évaluer, sur la base des critères définis précédemment, les conditions de mise en place d'un plan de développement durable.

Cette coopérative de solidarité a été créée en 2002 dans le but d'assurer le développement écotouristique de la région agroforestière de St-Raymond de Portneuf. Mis en place à partir de 2007, le projet Tourisme, paysage et coopération est un plan de développement durable (DD) du territoire géré par la Coopérative^b. Par le biais de ce projet, la Coopérative a pu consolider son modèle d'écotourisme, et mettre sur pied des initiatives qui visent la protection du territoire et la participation de la communauté locale à sa gestion.

Illustration 1 – Situation géographique de la MRC de Portneuf, Québec



Source : MRC de Portneuf

Illustration 2 – Situation géographique de la Vallée Bras-du-Nord



Source : Géo Plein Air

Plusieurs des actions entreprises et des axes d'intervention retenus dans le cadre de ce projet reposent sur l'utilisation de méthodes et d'outils relevant d'une forme d'ingénierie écotouristique. Ce concept réfère aux outils employés de manière scientifique et méthodique comme supports techniques à la réalisation d'opérations complexes. Deux ans après la fin dudit projet, l'évaluation de ses résultats nous permet de dresser un bilan étayé de l'utilisation de cette ingénierie écotouristique versus ses objectifs. Concrètement, la présente évaluation repose sur trois questions : 1) Existe-t-il un lien d'efficacité entre l'atteinte des objectifs de développement durable et les outils utilisés dans le cadre d'un projet de développement écotouristique? 2) Le recours à ces outils se réalise-t-il à diverses étapes de la vie du projet? 3) Y a-t-il eu, dans la formulation du projet, une prise en compte de critères territoriaux, tels que les spécificités sociales, politiques, des relations entre parties prenantes ou encore du partenariat entre les acteurs?

La méthodologie retenue pour aborder ces questions repose essentiellement sur une recherche documentaire correspondant aux rapports produits par la Coopérative et les organismes partenaires et

subventionnaires. La majorité de ces rapports sont des documents publics, accessibles via le site web de la Coopérative ou auprès d'instances directement impliquées dans le processus de développement durable (ex. : FAQDD, Chambre de commerce, CLD). D'autres sont des données plus techniques, obtenues de la Coopérative dans le cadre de la présente recherche : une entrevue téléphonique avec la direction de la Coopérative, conduite en parallèle à cette recherche documentaire, a permis d'en clarifier certains contenus^c. L'analyse des résultats du plan d'action de développement durable de la Coopérative de la Vallée Bras-du-Nord a été effectuée en soumettant ces rapports à une grille de critères sur la durabilité, adaptée aux particularismes de l'écotourisme et à son contexte territorial.

Avant de procéder à l'évaluation du cas, il importe d'en justifier le choix et son exemplarité à titre de projet écotouristique et territorial. La démonstration portera également sur la cohérence du plan d'action de développement durable. Par la suite, l'évaluation proprement dite ciblera les modalités de recours à une forme d'ingénierie comme support à ce même plan d'action, et les résultats qui en ont découlé.

1. CONTEXTE DE LA NAISSANCE DU PROJET *TOURISME, PAYSAGE ET COOPÉRATION*

La formation de la Coopérative de la Vallée Bras-du-Nord repose sur un objectif de développement écotouristique durable. Son organisation et les projets mis sur pied s'inscrivent dans cet objectif. Cinq ans après sa création, le projet Tourisme,

paysage et coopération vient le concrétiser un peu plus, en ciblant des objectifs spécifiques issus d'une interprétation et d'une application locale des principes de la Loi 118^d.

Illustration 3 – Vallée Bras-du-Nord (Portneuf, Québec)



Source : Office du tourisme de Québec

1.1 Le projet territorial de la Coopérative d'écotourisme de la Vallée Bras-du-Nord (Portneuf)

La Vallée Bras-du-Nord se situe sur un territoire offrant 35 km de rivière sinueuse, des parois rocheuses, un rang agricole et un patrimoine paysager et historique rare, le tout réparti sur des terres publiques et privées, incluant notamment un territoire de la Nation huronne-wendat. Le début de son exploitation récréotouristique est marqué par l'accroissement rapide du nombre de villégiateurs aux pratiques néfastes pour l'environnement et le développement local :

Au cours des années 80, la présence des villégiateurs citadins se fait de plus en plus

remarquer, notamment par le déboisement des rives. Au début des années 90, les citoyens sonnent l'alarme de l'envahissement indiscipliné des amateurs de plein air. La pratique anarchique de certains sports cause deux décès. Les propriétés privées sont violées. On pratique le camping sauvage... c'est le cas de le dire!

En réaction à cette situation jugée problématique, les intervenants locaux, soit les propriétaires riverains, les entreprises de services récréotouristiques, les travailleurs récréoforestiers et touristiques, la Chambre de commerce et la Corporation de développement se concertent. Ils créent la Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord à l'été 2002. Les parties prenantes au projet souhaitent favoriser un développement de qualité, qui

mettrait en valeur la vallée, ainsi que renforcer leur capacité à protéger l'environnement local par la promotion de l'écotourisme. Dès lors, le développement durable devient le socle fondateur de la Coopérative. Cette Coopérative se donne en effet pour mission d'« assurer, dans un esprit coopératif, un développement récréotouristique durable et harmonieux propice à la mise en valeur de la vallée du Bras-du-Nord et de la région de St-Raymond »^e. Le territoire se veut être « un modèle tangible, vivant et inspirant de développement durable ».

L'outil principal destiné à supporter l'objectif de développement durable est la formule coopérative. La structure d'économie sociale retenue, soit la coopérative de solidarité, intègre la notion de rentabilité, à la fois économique et sociale.

Aux dires des responsables, l'outil principal destiné à supporter l'objectif de développement durable est la formule coopérative. La structure d'économie sociale retenue, soit la coopérative de solidarité, intègre la notion de rentabilité, à la fois économique et sociale. Statutairement, la Coopérative garantit aux membres l'équité dans le partage des résultats : lorsqu'elle réalise des excédents, les trop-perçus peuvent être distribués sous forme de ristournes au prorata des opérations effectuées par chacun des membres et non en fonction de leur participation financière. Les excédents peuvent également être affectés à la réserve de la Coopérative, soit pour consolider sa situation financière, soit pour effectuer du développement. L'entreprise est contrôlée par ses membres. Les usagers d'une coopérative assument ensemble les responsabilités d'entrepreneurs (propriété et contrôle de l'entreprise). Ils se procurent des biens et des services ou y trouvent un emploi, ce qui contribue à leur autonomie et à leur indépendance.

Concrètement, la Coopérative de la Vallée Bras-du-Nord n'est pas un organisme à but non lucratif, mais une organisation collective privée : les revenus générés sont réinvestis dans l'entreprise pour consolider les emplois des membres travailleurs, pour développer des infrastructures, telles que les chalets d'accueil, et en assurer la pérennité.

Concrètement, la Coopérative de la Vallée Bras-du-Nord n'est pas un organisme à but non lucratif, mais une organisation collective privée : les revenus générés sont réinvestis dans l'entreprise pour consolider les emplois des membres travailleurs, pour développer des infrastructures, telles que les chalets d'accueil, et en assurer la pérennité³.

La trentaine d'initiatives d'envergure réalisées au cours des 6 dernières années, et qui concernent des actions écotouristiques entreprises auprès des populations résidentes, des entrepreneurs forestiers et des partenaires économiques^f, permet également de prendre la mesure de la démarche de développement durable au sein de la Coopérative. La tenue d'un forum d'experts sur les différents enjeux concernant le territoire et les activités de la vallée, ou encore la signature d'entente de droits de passage entre promoteurs écotouristiques et propriétaires fonciers, en sont des exemples. La Coopérative a été par ailleurs récipiendaire de plus d'une dizaine de prix au niveau national et régional. Elle est citée en exemple partout au Québec et maintenant à l'international comme « un modèle extraordinaire de tourisme durable intégrant à la fois les jeunes, la population locale et les intervenants locaux »^g.

La mise en place de l'évènement *La Fête champêtre* est un autre exemple de la volonté d'intégration des questions liées à l'exploitation écotouristique des territoires. Cette fête citoyenne a réuni à deux reprises, sur le thème du développement durable et de l'écoresponsabilité, des intervenants des secteurs de l'agroalimentaire, du récréotourisme, de l'environnement et de la culture. Cette démarche emblématique illustre le souci de valoriser une approche holistique, intégrée, qui fait à contrario largement défaut dans la plupart des projets écotouristiques privés (Tourisme Québec, 2002; CQRHT, 1996) :

L'approche privilégiée pour le développement écotouristique de ce territoire intègre les quatre dimensions du développement soit : les dimensions culturelle, économique, sociale et environnementale. La démarche touristique, dont l'aspect central est la préservation des paysages naturels, s'inscrit comme une action transversale qui participe à l'affirmation d'une nouvelle culture territoriale⁴.

L'inscription du projet dans un objectif de DD apparaît ainsi dans son mandat initial, ses plans stratégiques successifs, sa structure administrative, ses réalisations concrètes, et les valeurs sur lesquelles la direction communique. C'est également la reconnaissance du milieu professionnel et les résultats objectifs qui témoignent de la réussite du projet et du soin apporté à une véritable structuration de la démarche de durabilité. En considérant ces résultats, une analyse transversale des démarches de DD, menées par l'ensemble des promoteurs écotouristiques au Québec au cours des dernières années, ne manquerait certainement pas de souligner le caractère exemplaire du projet de la Vallée Bras-du-Nord. Le choix de ce territoire comme étude de cas concernant l'ingénierie d'opérationnalisation de la durabilité écotouristique semble donc se justifier. Il apparaît d'autant plus pertinent que la démarche de développement durable de la Coopérative s'est matérialisée de manière encore plus patente dans le cadre du projet Tourisme, paysage et coopération (2007-2011).

1.2. Les objectifs de développement durable promus

En 2007, la Coopérative a obtenu une subvention de 136 000 \$ du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), afin de réaliser un plan de développement intitulé Tourisme, paysage et coopération^h. Ce plan de développement repose sur des objectifs génériques et spécifiques. Les premiers visent à mettre en œuvre les seize principes directeurs de la Loi sur le développement durable du Québec (2006)ⁱ, les seconds, à réaliser de manière plus précise un certain nombre d'opérations ciblées, présentées ci-après.

Le projet soumis au FAQDD impliquait que la Coopérative s'efforce de mettre en place un plan de développement s'inscrivant dans le cadre de la Loi sur le développement durable du Québec, adoptée en avril 2006. Cette loi établit seize principes de DD, qui s'inspirent de la Déclaration de Rio de 1992. Bien qu'elle ne s'applique pas encore aux organisations hors de l'appareil gouvernemental, les membres de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP) ont travaillé à l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation des entreprises par rapport au développement durable,

qui inclut la mise sur pied du Projet BNQ 21000^j. La Coopérative s'est inspirée de cette démarche pour établir son propre plan d'action de développement durable. L'objectif était notamment d'inclure dans le projet tous les groupes d'individus qui se partagent ce territoire : résidents, forestiers, promoteurs touristiques, amateurs de plein air, villégiateurs⁵. Le plan de DD est un plan stratégique, centré sur trois méta-objectifs :

1. la protection du territoire et des paysages;
2. le développement et la diversification économiques;
3. la coopération et la participation des différentes parties prenantes.

Ces objectifs correspondent aux trois dimensions du DD : environnementale, économique et sociale.

Le plan de DD de la Vallée Bras-du-Nord vise également à rencontrer certains objectifs spécifiques, inspirés des principes de la Loi 118, mais adaptés aux réalités territoriales, aux pratiques écotouristiques, et aux besoins prioritaires relevés par les gestionnaires du site :

- « Protéger le territoire (l'aspect champêtre, les paysages, le patrimoine bâti, les peuplements forestiers, les rives de la rivière et de ses affluents, dont la chute Delaney);
- éviter que le développement touristique soit une source de nuisance à l'environnement et à la communauté locale;
- modifier les comportements des amateurs de plein air (bonnes pratiques en écotourisme "sans trace", respect des propriétés privées, etc.);
- susciter la coopération entre les différents acteurs afin de maintenir l'équilibre entre le développement touristique, l'exploitation forestière, la villégiature, l'environnement et la population locale;
- élargir la participation active de la population, des entreprises touristiques, des travailleurs forestiers, des visiteurs, des intervenants (municipaux et gouvernementaux) à la mission de la Coopérative de solidarité;
- contribuer à diversifier l'économie d'une communauté agroforestière dans une démarche de développement durable ».

(Source : Vallée Bras-du-Nord, 2007 : 5)

1.3. La méthode d'opérationnalisation du plan d'action de développement durable

Pour réaliser leur plan d'action de développement écotouristique durable, les gestionnaires de la Coopérative ont mis en place une planification stratégique qu'ils ont ainsi définie :

Les promoteurs du projet travailleront d'abord à évaluer de façon précise le potentiel écotouristique de la Vallée, en concertant tous les partenaires locaux. Ils élaboreront ensuite des trousseaux d'action selon trois thèmes : la construction de villégiature verte (chalets), l'adoption de pratiques forestières assurant la protection des paysages et la sensibilisation au tourisme responsable. Les entreprises touristiques et leurs clients seront notamment initiés aux pratiques dites d'écotourisme « sans trace » (réduction de l'impact environnemental des

activités de plein air). Par ailleurs, pour favoriser une gestion durable de la Vallée, l'équipe travaillera avec des experts et des acteurs municipaux pour proposer un cadre normatif original et adapté à la réalité d'un parc écotouristique habité. Finalement, la Coopérative évaluera son expérience et en partagera les résultats avec les réseaux nationaux d'acteurs impliqués en environnement, écotourisme et coopération⁵.

Les objectifs et la séquence étant posés, les gestionnaires de la Coopérative ont alors produit un cadre d'intervention, ciblant les opérations à mener pour mettre en œuvre chacun des seize principes de la loi, et, au travers d'eux, réaliser également les objectifs spécifiques mentionnés plus haut. Ce cadre d'intervention est présenté dans le tableau de l'annexe 1 du présent article.

2. DE LA PAROLE AUX ACTES : LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DURABILITÉ ÉCOTOURISTIQUE

L'objectif de la présente recherche est d'évaluer l'efficacité – le rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées – d'outils et de méthodes employés pour mettre en œuvre des objectifs de développement durable en contexte écotouristique. À ce titre, le plan stratégique élaboré par les gestionnaires de la Vallée Bras-du-Nord, à partir des principes de la Loi 118, peut servir de grille d'analyse. Cependant, parce que le cadre de mise en œuvre des objectifs de développement durable est l'écotourisme, l'hypothèse que nous formulons ici est que les critères de la durabilité écotouristique, plus précis que les principes génériques du DD, pourraient être avantageusement utilisés. Ainsi, les données ont été évaluées au moyen d'une grille de 35 critères de la durabilité écotouristique, dont seuls ont été conservés les critères correspondant précisément aux objectifs visés par le plan d'action de la Coopérative.

Cette hypothèse se fonde sur deux éléments. Le premier est que le caractère générique et transversal des principes issus de la loi pourrait être un frein à leur mise en œuvre pratique, compte tenu de leur nécessaire adaptation aux spécificités de l'écotourisme. Le sens donné à tel ou tel principe a ainsi pu varier entre l'approche normative du FAQDD et celle, davantage pratique, des gestionnaires. Le second est qu'une précédente recherche⁶ a précisément relevé

35 critères de la durabilité écotouristique, soit des critères contributifs aux dimensions économique, environnementale et sociale du développement durable des territoires soumis à l'exploitation écotouristique. C'est à partir de cette dernière grille que l'évaluation a été conduite. Cette évaluation porte sur l'efficacité des outils, les étapes du cycle de vie du projet au cours desquelles ces outils ont été employés et leur capacité d'adaptation aux spécificités locales.

2.1. Analyse de l'efficacité entre critères de durabilité écotouristique et mise en œuvre du plan d'action de développement durable de la Coopérative

À partir de la revue de littérature pratique, il a pu être précisé, d'une part, quel outil technique a été sollicité pour atteindre les objectifs ciblés et, d'autre part, quels résultats ont été obtenus. L'étape de la gestion du projet, lors de laquelle les outils ont été employés, est également précisée, afin d'estimer la cohérence dans leur séquence d'utilisation.

Le tableau 1 présente les résultats de recherche. En s'y référant, le relevé des outils sollicités pour atteindre les objectifs de DD ciblés permet de faire certaines observations d'intérêt. La première (1) a trait aux critères et objectifs visés; la deuxième (2), à la nature des outils utilisés et priorisés; la troisième (3), à leur efficacité respective

Tableau 1 — Évaluation du plan de développement durable *Tourisme, paysage et coopération* de la Coopérative écotouristique Vallée Bras-du-Nord (Portneuf) selon les critères de la durabilité écotouristique

Critères de la durabilité écotouristique	Objectif ciblé	Outil technique sollicité pour réaliser l'objectif	Objet de l'outil technique	Étape de mise en œuvre de l'outil	Résultats	Réf.*
Rentabilité financière	Rentabilité et viabilité économiques des activités de vente des produits et services touristiques par la Coopérative et ses membres.	<ul style="list-style-type: none"> Statut légal : formule coopérative Trousses d'action 	<p>Taux d'imposition faible sur la Coopérative (pertes d'entreprise déduites seulement des revenus). Obtention de subventions gouvernementales.</p> <p>Partage d'informations stratégiques entre les membres de la Coopérative.</p>	<ol style="list-style-type: none"> sensibilisation normatization évaluation 	Augmentation des revenus et du nombre d'entreprises locales actives dans le secteur hôtelier et de la vente de détail grâce au développement de l'écotourisme. La démarche génère des revenus malgré d'importants investissements dans la construction d'infrastructures. Plus de cinq millions de dollars investis depuis 10 ans. La Coopérative vise l'autonomie de gestion à moyen terme grâce aux revenus provenant de l'hébergement, des droits d'accès aux équipements et aménagements, de la location d'embarcations ainsi que des redevances provenant des différents produits récréotouristiques offerts par les membres utilisateurs.	(4) (8)
Planification et stratégie de développement	Préoccupation d'assurer la pérennité du site pour les générations futures.	<ul style="list-style-type: none"> Projet <i>Tourisme, paysage et coopération</i> Plan stratégique 2007-2012 Politique de développement durable 	Planification du développement durable	<ol style="list-style-type: none"> diagnostic sensibilisation normatization 	Démarche de développement durable la plus aboutie parmi les entreprises écotouristiques privées au Québec.	(3) (4)
Offre écotouristique ciblée et adaptée	Diversification de l'activité économique de la région en suscitant notamment d'autres projets (agrotourisme, acériculture, PFNL).	<ul style="list-style-type: none"> Veille économique Outils marketing Partenariats Trousses d'action 	Analyse des tendances, développement de partenariats avec des spécialistes d'activités de plein air (vélo de montagne) et des professionnels locaux.	<ol style="list-style-type: none"> diagnostic sensibilisation normatization évaluation communication 	Diversification de l'offre récréotouristique et pérennisation des activités sur toute l'année. Parmi les 3 leaders dans l'est de l'Amérique comme destination pour le vélo de montagne. Un des plus grands sentiers de randonnée pédestre au Québec. Développement d'une Coopérative agroalimentaire et agrotouristique en partenariat avec la Coopérative. Accroissement constant du nombre de touristes (75 % d'augmentation par année depuis 2002-35 000 visiteurs par an) Établissement d'une Coopérative agroalimentaire et agrotouristique.	(3) (8)
Communication efficace et éthique	Partage des résultats avec les réseaux nationaux tant au niveau environnemental, qu'en écotourisme ou en coopération.	<ul style="list-style-type: none"> Outils de communication 	Site web, bulletin électronique, panneaux sur site	5. communication	Des conférences et témoignages, déjà offerts sur le modèle coopératif de tourisme durable, ont pu être bonifiés et offerts à plusieurs niveaux différents (CLD, université, MRC, colloque, forum, etc.).	
Valorisation des emplois	Création d'emplois pour d'anciens travailleurs forestiers et des jeunes en réintégration sociale ; lutte contre l'exode des jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> Statut légal : formule coopérative Programme de formation 	En tant qu'organisation collective privée, les profits sont directement investis dans la création et le maintien d'emplois et d'infrastructures. Formation continue offerte au personnel de la Coopérative.	<ol style="list-style-type: none"> sensibilisation normatization 	Création de nouveaux emplois directs : 30 employés en haute saison et 6 employés permanents. Création de 20 emplois indirects dans les secteurs pris en charge par les membres producteurs. 20 emplois indirects consolidés.	(3) (8)

Tableau 1 — Évaluation du plan de développement durable *Tourisme, paysage et coopération* de la Coopérative écotouristique Vallée Bras-du-Nord (Portneuf) selon les critères de la durabilité écotouristique (suite)

Critères de la durabilité écotouristique	Application locale (objectif ciblé)	Outil technique sollicité pour réaliser l'objectif	Objet de l'outil technique	Étape de mise en œuvre de l'outil	Résultats	Ref.*
Implication des acteurs économiques locaux	Élargissement de la participation active des entreprises touristiques et des travailleurs forestiers.	<ul style="list-style-type: none"> Statut légal : formule coopérative Outils de communication 	La Coopérative est contrôlée par ses membres. Les usagers assument ensemble les responsabilités d'entrepreneurs (propriété et contrôle de l'entreprise). Ils se procurent des biens et des services ou y trouvent un emploi, ce qui contribue à leur autonomie et à leur indépendance.	<ol style="list-style-type: none"> diagnostic sensibilisation normalisation 	49 partenaires membres de la Coopérative.	
Entrepreneuriat proactif et innovation	Innovation au niveau de la nature des services offerts, de la qualité des aménagements et dans le mode de gestion (base Coopérative).	<ul style="list-style-type: none"> Outils de gestion interne Trousses d'action Veille économique Outils marketing 	Multidisciplinarité de l'équipe de direction Trousse « partenaires » : stratégie de rencontres, évaluation de potentiels, présentations.	<ol style="list-style-type: none"> diagnostic sensibilisation normalisation évaluation communication 	Multidisciplinarité de l'équipe de direction et un conseil d'administration incluant des propriétaires de terrains et des jeunes en réinsertion au comité de développement (approche intersectionnelle) qui apporte une richesse décisionnelle importante: Diversification de l'offre récréotouristique.	(8) (10)
Respect des obligations légales en matière environnementale	Encadrement des activités écotouristiques des producteurs (respect des normes de sécurité, des principes coopératifs, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> Cadre normatif 	Inventaire des lois, règlements applicables sur le territoire de la Vallée et sur ses activités : territoire, forêt et paysage, eau, activités récréotouristiques, aménagement et construction, transport, véhicule et signalisation, Coopérative, gouvernance, différents statuts de protection applicables à la Vallée; Encadrement plutôt que réglementation.	<ol style="list-style-type: none"> diagnostic normalisation 	Priorisation du cadre légal en lien avec la gestion de la sécurité. Évaluation du statut de protection préférentiel pour la Vallée (en cours). Encadrement plus serré des nouvelles constructions (utilisation du bois, bonne intégration visuelle, respect du paysage, éviter des matériaux trop « modernes », utilisation de principes de construction « verte »). Encadrement de la luminosité sur le territoire. Protection du ciel étoilé (exemple du mont Mégantic). Protection accrue du patrimoine bâti (chapelles, maisons centenaires, fours à charbon, vieilles cabanes à sucre, etc.). Encadrement accru de la rivière, de ses berges, des bandes riveraines, et de l'implication des riverains dans une démarche de conservation du bien collectif qu'est la rivière Bras-du-Nord. Zonage spécifique pour maintenir le caractère champêtre de la vallée.	(3) (6) (9)
Éducation relative à l'environnement	Promotion et aide à la mise en œuvre de comportements de tourisme responsable (préservation des paysages, modes de construction et d'aménagement en milieu naturel) Projet « sans trace » pour les usagers et respect des propriétés privées; Prévention des coupes abusives et du déboisement par les riverains.	<ul style="list-style-type: none"> Trousses d'action écotouristique Programme de formation « sans trace » Plan d'intervention ÉcoRivière et ÉcoSommet 	Information, socialisation, formation et recommandations techniques <ul style="list-style-type: none"> trousse écotouristique : panneaux informatifs et formation du personnel trousse villageur : Journal Eco de la Vallée, manifestations, démarchage verbal, équipe de patrouilleurs, plan quinquennal avec la Corporation d'aménagement et de protection de la Sae-Anne (CAFSA) trousse partenaires : stratégie de rencontres, évaluation de potentiels, présentations 	<ol style="list-style-type: none"> sensibilisation normalisation évaluation communication 	Programme « sans trace » adapté au vélo de montagne. Création d'un programme « plein air » à l'école secondaire Louis-Jobin de St-Raymond. Sensibilisation de la population (rencontres, dons d'arbres, plantations, excursions guidées, etc.) avant de mettre en place des outils réglementaires avec la ville.	(8)

Tableau 1 — Évaluation du plan de développement durable *Tourisme, paysage et coopération* de la Coopérative écotouristique Vallée Bras-du-Nord (Portneuf) selon les critères de la durabilité écotouristique (suite)

Critères de la durabilité écotouristique	Application locale (objectif ciblé)	Outil technique sollicité pour réaliser l'objectif	Objet de l'outil technique	Étape de mise en œuvre de l'outil	Résultats	Réf.°
Préservation de l'intégrité géophysique du milieu	Coupes et mesures contrôlées du reboisement ; cueillette PFNL.	<ul style="list-style-type: none"> Table de gestion intégrée des ressources forestières dans Portneuf Caractérisation hydrographique et géomorphologique Partenariat avec le réseau scientifique universitaire 	<p>Inventaire forestier, compilation de données existantes</p> <p>Cartographie territoriale</p> <p>Conduite d'études, inventaires, de suivis, d'analyses ponctuelles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. diagnostic 2. sensibilisation 3. normalisation 4. évaluation 	Entente avec les industriels forestiers afin d'harmoniser les coupes forestières. La cartographie de l'ensemble des données du territoire est utilisée comme un outil de discussion avec les partenaires. Ainsi, la Coopérative a défini des secteurs d'intérêt paysager sur les cartes géomatiques des coupes forestières et les envoie à tous les ministères concernés pour faire le pont entre les organismes pouvant être impliqués dans la gestion du territoire. Distribution et plantation d'arbres le long de la rivière Bras-du-Nord chaque saison (renaturation des bandes riveraines et sensibilisation auprès des riverains).	(5) (10)
Préservation de l'intégrité patrimoniale, de l'identité du site et des paysages	Protection du caractère champêtre de la Vallée (ex: rives de la rivière et ses affluents, dont la chute Dolaney) et de son patrimoine bâti (ex: fours à charbon et chapelle rang Saguénoy).	<ul style="list-style-type: none"> Outil d'aide à la décision pour classer les secteurs d'intérêt majeurs et définir les stratégies d'aménagement pour l'intégration visuelle des coupes dans les paysages 	<p>Objectif de protection ou de mise en valeur des ressources du milieu forestier visant le maintien de la qualité visuelle des paysages forestiers</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. diagnostic 2. sensibilisation 3. normalisation 4. évaluation 	Entente avec les industriels forestiers afin de protéger les paysages sensibles. Meilleure gestion des bandes riveraines, développement harmonieux des activités avec les milieux. Préservation et mise en valeur des caractéristiques écologiques et paysagères du territoire.	(7) (8)
Maintien de la pureté de l'environnement	Vilégiateure « verte » ; Mise en place de démarches de gestion des déchets, recyclage, etc. ; Favoriser les navettes (transport, gaz à effet de serre)	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de modèles d'écoconstruction Trousses d'action Ouïde du « bureau vert » Programme de formation Sans Trace Canada 	<p>Programme de gestion environnementale (sources d'énergie et efficacité énergétique)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. diagnostic 2. sensibilisation 3. normalisation 4. évaluation 5. communication 	Construction écoresponsable du chalet d'accueil Shannahan comme modèle d'écoconstruction. Utilisation d'énergie alternative et renouvelable (solaire).	(3)
Utilisation rationnelle des ressources	Adaptation des modes d'exploitation forestière (élaboration et diffusion de techniques forestières alternatives qui permettent la protection des paysages, des cours d'eau et du caractère champêtre du territoire).	<ul style="list-style-type: none"> Colloque forestier Programme de reboisement 	<p>Ratification de la Charte de la coalition Bois Québec</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. diagnostic 2. sensibilisation 3. normalisation 4. évaluation 5. communication 	Plantation d'arbres (renaturation des bandes riveraines). Promotion de l'utilisation du bois dans les constructions non résidentielles.	(8)
Contribution proactive à la protection du milieu	Application de la règle pollueur-payeur	<ul style="list-style-type: none"> Cadre normatif 	<p>Réglementation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 3. normalisation 		

Tableau 1 — Évaluation du plan de développement durable *Tourisme, paysage et coopération* de la Coopérative écotouristique Vallée Bras-du-Nord (Portneuf) selon les critères de la durabilité écotouristique (suite)

Critères de la durabilité écotouristique	Application locale (objectif ciblé)	Outil technique sollicité pour réaliser l'objectif	Objet de l'outil technique	Étape de mise en œuvre de l'outil	Résultats	Ref.*
<p>Mise en valeur du patrimoine naturel</p>	<p>Développement récréotouristique durable et harmonieux propice à la mise en valeur de la vallée du Bras-du-Nord et de la région de St-Raymond.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Outil juridique • Réalisation de modèles d'écoconstruction 	<p>Énoncé de mission de la Coopérative. Statut de parc habité. Développement de sentiers de randonnée pédestre et de vélo de montagne.</p>	<p>2. sensibilisation 3. normatization 4. évaluation 5. communication</p>	<p>Prix Sentiers Québec remis par la Fédération québécoise de la marche. Réseau de 90 km de sentiers de vélo de montagne et de 80 km de sentiers de randonnée pédestre et de raquette ; parcours canotable de 17 km ; infrastructures d'accueil, refuges, chalets, yourtes et deux campings.</p>	
<p>Adhésion du milieu d'accueil aux projets touristiques</p>	<p>Implication de la ville de St-Raymond et de la Corporation de développement ; Création de liens entre les amateurs de plein air et la population locale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Forum d'experts • Table de concertation du sous-bassin versant de la rivière Bras-du-Nord 	<p>La démarche entourant le forum d'experts visait à concerter différents partenaires et experts sur le développement durable qui devrait être mené dans la vallée Bras-du-Nord et sur la façon la plus sensée de le mener à terme.</p> <p>Développement du sentiment d'appartenance.</p>	<p>2. sensibilisation 3. normatization 4. évaluation 5. communication</p>	<p>La concertation est un procédé bien accepté par la population locale (droits de passage, développements harmonieux d'une acériculture, etc.). Les inscriptions pour recevoir l'infolètré et participer aux tirages au sort, comme bénévole ou comme parrain de sentier, permettent de mesurer l'implication de la population. La vente de laissez-passer et de droits d'accès témoigne de l'intérêt grandissant de la population pour les services offerts par la Coopérative. L'approche intersectorielle permet également d'intégrer des jeunes et des propriétaires terriens dans le comité de développement. La communication et la présence auprès des acteurs constituent les fondements pour le développement durable de la démarche et représentent un des défis de l'appropriation du projet par les acteurs. Adhésion et participation de l'ensemble des acteurs locaux à un projet commun. La Coopérative de solidarité permet de réunir partenaires, producteurs, résidents ainsi que travailleurs et crée une véritable concertation et un fort sentiment d'appartenance dans un partage du pouvoir décisionnel de type gagnant/gagnant.</p>	<p>(2) (8) (10)</p>
<p>Respect de la communauté d'accueil par le promoteur</p>	<p>Respect des populations locales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Statut légal : formule coopérative • Forum • Outils de communication 	<p>De par son statut, la Coopérative de solidarité encourage la participation de tous les intervenants du milieu et favorise la mobilisation des communautés locales.</p>	<p>2. sensibilisation 3. normatization 4. évaluation 5. communication</p>	<p>Pour chaque type d'acteurs, des outils spécifiques, constamment actualisés au gré des situations envisagées, ont été développés. Signature d'ententes de droit de passage. Règlement dans le dossier d'harmonisation des paysages. Partenariat et collaboration avec la nation huronne-wendat. Beaucoup de temps est investi auprès de la population et des membres pour expliquer et faire comprendre la nécessité de faire un projet commun, de faire des gestes réciproques (ententes, redevances) pour le bon fonctionnement de la Coopérative.</p>	<p>(10)</p>
<p>Sécurité des visiteurs</p>	<p>Réglementation de l'activité écotouristique, élaboration de normes de sécurité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Outils de communication • Plan de gestion des risques (modèle LERPA) 	<p>Consignes de sécurité avant départ. Protocole de gestion des situations d'urgence, de recherche et de sauvetage en régions isolées.</p>	<p>1. diagnostic 2. sensibilisation 3. normatization</p>	<p>Aucun accident notable depuis la mise en œuvre du plan de gestion des risques et le début de la campagne de sensibilisation aux risques liés à la pratique des activités sur le site.</p>	

Tableau 1 — Évaluation du plan de développement durable *Tourisme, paysage et coopération* de la Coopérative écotouristique Vallée Bras-du-Nord (Portneuf) selon les critères de la durabilité écotouristique (suite)

Critères de la durabilité écotouristique	Application locale (objectif ciblé)	Outil technique sollicité pour réaliser l'objectif	Objet de l'outil technique	Étapes de mise en œuvre de l'outil	Résultats	Ref.*
Santé et qualité de vie (saine, productive et en harmonie avec la nature) ; promotion et facilitation de la pratique d'activité physique (marche, canot, vélo, équitation, escalade) dans un environnement naturel exceptionnel.	Participation et engagement des citoyens et des groupes ; sollicitation et implication des membres pour réaliser la mission de développement harmonieux de la Vallée Bras-du-Nord, en respectant les normes et en adhérant aux principes d'écotourisme proposés.	<ul style="list-style-type: none"> Statut légal : formule coopérative Outils marketing Outils de communication 	<p>Gratuité d'accès pour la population locale</p> <p>Programmation d'événements spéciaux (Habiter)</p>	<p>2- sensibilisation</p> <p>3- normalisation</p> <p>4- évaluation</p> <p>5- communication</p>	<p>Développements résidentiels témoignant d'une certaine attractivité de la région, établissement de jeunes familles dans la région, dont le cadre de vie s'améliore (revitalisation démographique de la région). Vitalité culturelle de la ville agrandie grâce aux manifestations festives, signe du rayonnement de l'initiative novatrice à travers les médias et les conférences. Stimulation de la culture locale de la ville grâce notamment aux nombreux événements et festivals. Valorisation de la mémoire du lieu à travers la reconnaissance de la participation des aînés.</p>	(8)
Bien-être des communautés d'accueil	Gouvernance participative	<ul style="list-style-type: none"> Forme juridique de l'entreprise : statut coopératif Guide d'information à l'attention des initiatives de concertation en territoire habité Outils de communication 	<p>La gestion selon la formule de la Coopérative de solidarité interpelle les propriétaires riverains, les travailleurs récréo-touristiques. Le principe de démocratie fait partie intégrante du statut légal en tant que Coopérative.</p> <p>Tables de concertation.</p>	<p>2- sensibilisation</p> <p>3- normalisation</p> <p>4- évaluation</p> <p>5- communication</p>	<p>La formule coopérative se base sur des principes démocratiques et une gestion participative des membres. Via la composition du conseil d'administration, elle constitue un bon outil de concertation des acteurs. Une assemblée générale, avec tous les membres (40), et au cours de laquelle les membres du conseil sont élus, a lieu chaque année. Chacun des membres de la Coopérative a droit à un seul vote lors des assemblées générales, tenues annuellement (le principe « un membre, un vote »).</p> <p>Présentation des différents apprentissages faits dans la mise en place d'initiatives de concertation, de participation citoyenne, de mobilisation ou même, simplement, de sensibilisation. Limitation des conflits d'usage.</p>	(10)
Inclusion des projets écotouristiques dans une stratégie de développement local	Intégration des jeunes en difficulté dans le développement touristique (projet Jeunesse) ; Implication d'Emploi Québec et Service Canada ; Implication du ministère des Ressources naturelles, grâce à ses subventions de mise en valeur du milieu forestier	<ul style="list-style-type: none"> Plateforme de réinsertion socio-professionnelle Programme recrutement de main-d'œuvre locale Outils de communication 	<p>Le projet « En marche » combine le travail en plein air, des expéditions d'aventure thérapeutiques, des formations et des services d'accompagnement afin d'aider des jeunes aux prises avec différentes difficultés (ex: décrochage, toxicomanie, etc.) à atteindre leurs objectifs, dans un cadre rémunéré.</p> <p>Tenue d'événements spéciaux (ex: Habiter).</p>	<p>3- normalisation</p> <p>4- évaluation</p> <p>5- communication</p>	<p>La collaboration avec des jeunes de la région renforce leur sentiment d'appartenance à la communauté. Environ 75 % d'entre eux réintègrent le marché du travail ou retournent aux études. Un programme « plein air » a été créé à l'école secondaire Louis-Jobin de St-Raymond. Création d'une table d'harmonisation des usages de la forêt de Portneuf : rencontres, visites de terrain, mise en place d'une charte ou d'une demande d'engagement de bons comportements à signer pour séjurer à la table. Chaque année une rencontre de planification forestière permet de présenter les projets de développement de tous les acteurs avec lesquels la gestion forestière a un lien (ZEC, coop. pourvoies, etc.) ; concertation avec le service d'urbanisme de la MRC, notamment sur le Schéma d'aménagement, les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour anticiper et projeter les façons de développer durablement la ville dans 15 à 20 ans ; création d'une table de concertation du sous-bassin versant pour la VBDN gérée par le Comité de Bassin Versant.</p>	(3)

Tableau 1 — Évaluation du plan de développement durable *Tourisme, paysage et coopération* de la Coopérative écotouristique Vallée Bras-du-Nord (Portneuf) selon les critères de la durabilité écotouristique (suite)

Critères de la durabilité écotouristique	Application locale (objectif ciblé)	Outil technique sollicité pour réaliser l'objectif	Objet de l'outil technique	Étape de mise en œuvre de l'outil	Résultats	Réf.*
Répartition large et équitable des bénéfices de l'activité	Équité intra et intergénérationnelle, solidarité sociale.	Statut légal : formule coopérative	La formule coopérative garantit aux membres l'équité dans le partage des résultats : lorsque la Coopérative réalise des excédents, les trop-perçus peuvent être distribués sous forme de ristournes au prorata des opérations effectuées par chacun des membres et non en fonction de leur participation financière. Les excédents peuvent également être affectés à la réserve de la Coopérative, soit pour consolider sa situation financière, soit pour effectuer du développement.	3- normatisation 4- évaluation 5- communication	Les revenus qui sont générés par les produits et services sont réinjectés dans la Coopérative au service de l'ensemble des membres. Aucune ristourne n'est remise directement aux membres. Les revenus servent notamment à consolider les emplois des membres travailleurs, à développer des infrastructures, qui mettent en valeur de façon harmonieuse la vallée, et à assurer la pérennité des sentiers tout en aidant à la conservation de l'environnement. Les activités écotouristiques génèrent des retombées pour les services hôteliers et les commerces offerts dans la région et l'insertion des entreprises locales dans son sillage. 75 % des achats d'investissement de la Coopérative sont faits dans Portneuf. Augmentation de la valeur des terrains ayant un droit de passage. Augmentation des revenus et du nombre d'entreprises locales actives dans le secteur hôtelier et de la vente de détails grâce au développement de l'écotourisme. La Coopérative donne de l'emploi (permanent et saisonnier) de qualité aux gens de la région. Mise en valeur de la mémoire du territoire à travers la participation des personnes âgées.	(4) (8) (10)
<p>Références* :</p> <p>(1) Beaumont, E. (2013), échange téléphonique du 19 février 2013.</p> <p>(2) FRAQDD (2012), Guide d'information à l'attention des initiatives de concertation en territoire habité, Figure de cas de la Vallée Bras-du-Nord pour le projet <i>Tourisme, paysage et coopération</i>, 31 pages.</p> <p>(3) Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord (2005), Politique de développement durable de la Vallée Bras-du-Nord, 12 pages.</p> <p>(4) Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord [En ligne]. Site web : http://www.valléebrasnord.com. [page consultée le 2 janvier 2013].</p> <p>(5) Économie sociale Québec (2007), Loisirs et tourisme : Vallée Bras-du-Nord, Coopérative de solidarité, Communiqué (source : Denise Paquin, Courrier de Portneuf)</p> <p>(6) Larose, D. (2008), <i>Tourisme, paysage et coopération</i>, Les Journées RÉSEAU FQOLT (Fédération québécoise des organisations locales de tourisme), « Le développement durable en tourisme », tenues les 16 et 17 avril 2008 à Québec.</p> <p>(7) Piquet, J. (2003), Outil d'aide à la décision pour classer les secteurs d'intérêt majeur et définir les stratégies d'aménagement pour l'intégration visuelle des coupes dans les paysages, Direction des programmes forestiers du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 15 pages.</p> <p>(8) Paquette, S. et Foullaouec-Gonidec, Ph. (2010), Développement durable, culture et projets de territoire : portrait de démarches québécoises et étrangères exemplaires: <i>Projet d'écotourisme Vallée Bras-du-Nord</i>, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, 8 pages.</p> <p>(9) Services d'urbanisme de la MRC de Portneuf et de la municipalité de St-Raymond.</p> <p>(10) Trillaud-Dopia, C., Ruiz, J. et Paquette, S. (2010), <i>Tourisme, paysage, et coopération dans la Vallée Bras-du-Nord</i>, Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord, 13 pages.</p>						

1. Le projet *Tourisme, paysage et coopération* aborde 23 des 35 critères génériques (66 %) de la durabilité écotouristique tels que retenus dans notre grille d'analyse (Tranquard et Gagnon, 2012). Les critères non considérés concernent essentiellement l'encadrement et le bien-être des visiteurs, l'efficacité marketing et le contrôle de la qualité et, de manière générale, l'efficacité économique.

Parmi les critères mis en œuvre (colonne 1), notons une bonne intégration de toutes les dimensions du DD. Par ordre d'importance, ces critères portent sur la dimension environnementale (n=9), sociale (n=7) et économique (n=7). La légère surreprésentation des critères environnementaux, mise en perspective avec les bons résultats généraux de la Coopérative, pourrait contribuer à valoriser l'idée que la gestion des ressources naturelles est prioritaire et centrale dans le développement durable de l'écotourisme.

2. La nature des outils révèle quant à elle que ceux-ci sont diversifiés et peuvent être catégorisés (colonnes 3 et 4). À partir des données obtenues, les outils employés par la Coopérative sont de six natures différentes :

- outils d'analyse scientifique (ex. : protocoles, méthodes d'inventaire, guides scientifiques);
- outils juridiques (ex. : encadrement, réglementation);
- outils marketing (ex. : partenariats, mise en marché, veille);
- outils de communication et de diffusion (ex. : conférences, publications);
- outils didactiques et de formation (ex. : guides, programmes d'action de terrain);
- outils de concertation et de négociation (ex. : forums, tables de concertation et de gestion intégrée).

Parmi ces six types d'outils techniques, les plus sollicités sont les outils de formation et de concertation. C'est par exemple le cas pour favoriser le critère Adhésion du milieu d'accueil aux projets touristiques. Mais c'est surtout l'outil juridique qui apparaît de manière transversale, en ce que le choix du statut coopératif est davantage priorisé dans la démarche de développement durable : « Selon nous, notre formule coopérative s'avère être une voie d'avenir innovatrice tant au niveau de

l'intégration du développement durable dans la mise en valeur des territoires que dans le développement du tourisme responsable et de la notion de paysage comme outil de développement économique d'une région (ou comme levier économique) »^k. Les bénéfices liés à la formule de la coopérative de solidarité apparaissent tant au niveau de la capacité de participation des populations qu'à la conduite de négociations, au partage des bénéfices et à la construction d'un sentiment d'appartenance, notamment (Langlois, 2006).

L'organisation en coopérative favorise la coopération à l'interne – l'éducation est un de ses mécanismes de fonctionnement essentiels, notamment par le partage de la connaissance et de l'information –, mais aussi à l'externe, car l'engagement envers la communauté est également un des principes.

L'organisation en coopérative favorise la coopération à l'interne – l'éducation est un de ses mécanismes de fonctionnement essentiels, notamment par le partage de la connaissance et de l'information –, mais aussi à l'externe, car l'engagement envers la communauté est également un des principes. Le modèle s'articule autour de la notion de « bonne gouvernance⁷ » puisque la Coopérative est avant tout une entreprise collective, au sens premier du terme. La gouvernance représente « un processus dynamique de coordination de l'action collective dans laquelle la mobilisation des acteurs et la formation en réseaux constituent une communauté plus riche en ressources, plus expérimentée et plus flexible ». La participation directe et constante de ses membres à sa gestion constitue notamment un des principes qui fondent cette structure originale. En termes d'ingénierie touristique, l'origine de ce processus repose sur le recours à l'outil juridique comme support au choix de la structure organisationnelle.

Il doit également être souligné qu'un outil privilégié par les gestionnaires de la Coopérative pour favoriser le développement durable est la trousse d'actions. C'est par exemple le cas pour favoriser l'atteinte des objectifs économiques ou encore l'éducation relative à l'environnement. Concrètement, il s'agit d'un outil composite intégrant des outils d'information, de sensibi-

lisation et des modes d'emploi techniques. À titre d'exemple, la trousse d'actions écotouristiques cible la clientèle, les visiteurs du site. Cet outil comprend un programme de formation aux bonnes pratiques en écotourisme « Sans trace », ainsi que des journées de sensibilisation aux caractéristiques du milieu naturel et habité de la vallée dans le cadre d'activités appelées ÉcoRivière et Éco-Sommet. Des ateliers pratiques ponctuent ces activités.

3. La question de l'efficacité des outils est quant à elle plus problématique. L'efficacité se mesure par le ratio entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour parvenir à ces résultats. Le résultat visé est ici le développement durable. En l'espèce, l'évaluation de l'efficacité des outils techniques utilisés pour favoriser la durabilité de la Vallée Bras-du-Nord repose sur la question de savoir si la mise en œuvre des outils a été optimale ou encore si d'autres outils auraient pu être sollicités avec plus de succès.

Une impression d'ensemble largement positive semble se dégager du projet de développement durable de la Coopérative. Les résultats indiqués dans la colonne 6 du tableau 1, et obtenus de la Coopérative elle-même, et les références listées dans la dernière colonne illustrent la cohérence et l'ampleur des démarches entreprises et l'omniprésence de l'objectif de durabilité dans chacun des sous-projets pilotés par les gestionnaires^{3,4,9}. Un moyen plus objectif d'évaluer l'efficacité est cependant d'analyser les actions restant à conduire pour tendre vers une démarche exhaustive de DD. Parmi ces actions, notons :

- l'atteinte de la rentabilité financière et l'autofinancement;
- le maintien de la croissance : positionnement de la vallée comme première destination de vélo de montagne dans l'est de l'Amérique du Nord et attrait d'une clientèle internationale;
- la conciliation des usages multiples du territoire et notamment de l'écotourisme avec les activités préexistantes au projet (élevage, quad, chasse, etc.);
- le repli de certains partenaires lié à des frustrations qui restent non évoquées;

- l'influence de partenaires au fort pouvoir économique et politique qui peut freiner des décisions auparavant concertées;
- l'arrimage entre l'échéancier de production de projets et le temps long de la concertation entre de nombreux partenaires économiques et politiques;
- l'évaluation de la pertinence et de l'impact de l'obtention d'un statut de parc régional.

Ces actions complémentaires découlent de certains critères de la durabilité écotouristique qui n'ont pas été abordés jusqu'à présent par la Coopérative, comme le contrôle de l'efficacité économique par exemple. L'atteinte de ces objectifs nécessiterait par ailleurs de recourir à des outils nouveaux. Si en effet des outils marketing, juridiques et de concertation sont de nature à faciliter l'atteinte de certains objectifs cités plus haut, ce sont surtout des outils de gestion qui semblent être requis. Ces outils sont par nature plus appropriés pour faciliter le contrôle et le suivi des états financiers, la mise en place d'une démarche de qualité transversale, la gestion des interactions visiteurs/biodiversité, ou encore la coordination des agents économiques (maillage d'entreprises, réseautage économique à l'extérieur de la communauté), démarches qui correspondent spécifiquement aux objectifs complémentaires. Ce constat tendrait selon nous à indiquer que d'autres outils pourraient être utilisés pour potentialiser davantage le développement durable selon une approche holistique.

2.2. Analyse du cycle de vie du projet écotouristique durable

Le plan de travail initial, pour réaliser le projet de développement durable Territoire, paysage et coopération, a été établi en quatre étapes. Ces étapes consistaient en :

- (1) une mise en commun des connaissances et une concertation des partenaires;
- (2) des connaissances, une sensibilisation, des trousseaux d'action;
- (3) un encadrement normatif;
- (4) une évaluation et une promotion de l'initiative.

Il s'agit maintenant d'évaluer s'il existe une certaine cohérence dans cette séquence, où chaque étape permettrait de conduire la suivante de

manière efficiente. Il s'agit également d'estimer si, pris dans son ensemble, ce cycle d'actions favorise la mise en œuvre d'un développement durable.

La première étape est une étape de diagnostic, d'inventaire. Cet inventaire porte sur le potentiel écotouristique du territoire et ses limites environnementales, le cadre juridique applicable et les contraintes de réalisation du projet. La deuxième étape correspond à la diffusion et au partage des informations colligées précédemment. Plus encore, elle a permis de sensibiliser et de fédérer l'ensemble des parties prenantes aux objectifs collectifs, de fixer des balises et d'établir certains objectifs ponctuels. Le but de la troisième étape était d'entériner les objectifs, de les traduire en obligations légales et contractuelles, afin que le plan de développement durable devienne le cadre normatif de toutes activités sur le territoire. Enfin, la dernière étape était double : une évaluation de la mise en œuvre du projet a été conduite, puis les gestionnaires se sont investis dans la diffusion et la communication des résultats de la démarche.

De prime abord, l'enchaînement des étapes paraît cohérent, en ce qu'il traduit une progression dans la mise en place d'un plan d'action. La deuxième étape n'est possible qu'à la suite de la première qui elle-même conditionne et alimente la troisième, et ainsi de suite. Cette progression est reprise dans ses grandes lignes par l'Organisation mondiale du tourisme¹⁰, dans ses documents techniques ainsi que par certains spécialistes de la gestion de projets touristiques. Ainsi la Coopérative a bel et bien mis en œuvre un diagnostic des ressources et de leur environnement. Désignée par diverses appellations (état des lieux, tourism resource audit, analyses des composantes physiques et spatiales), cette étape est incontournable et prioritaire en raison de son caractère générique¹¹. La phase d'information des parties prenantes, qui suit normalement le diagnostic du territoire, est elle aussi documentée.

En revanche, l'analyse des marchés ou Market Research vient généralement compléter l'étape d'évaluation du potentiel du territoire. Cette étape n'est pas clairement identifiée ici. De la même manière, une étape importante est requise avant l'instauration d'un cadre normatif paramétrant les objectifs, laquelle ne transparait pas expressément dans la séquence opérée par la Coopérative. Cette

étape est celle du projet détaillé des étapes et manifestations concrètes du plan d'action, Product Development Planning (GNWT, SD) ou encore Tourism Development Action Steps¹¹. Elle consiste en la formulation précise de sous-objectifs, incluant un échancier, un programme d'attribution et de gestion des ressources, des mécanismes de contrôle, etc. La juxtaposition d'objectifs ponctuels ne peut en effet se substituer à une planification globale priorisant et mettant en perspective ses objectifs ciblés. Ce constat tend à corroborer l'observation faite plus tôt, à l'effet qu'une méthodologie exhaustive de gestion de projets est indispensable à la conduite de projets écotouristiques visant le développement durable.

Dans le cas étudié, il apparaît que le passage entre le diagnostic et l'implantation de directives spécifiques est relativement rapide. Une raison serait qu'un plan d'action précis, validé à chaque stade par les parties prenantes, semble faire défaut. La normatisation des objectifs et contraintes ne semble pas totalement reposer sur les mécanismes de concertation mis en place au cours du projet.

L'analyse des dernières étapes peut également susciter certains commentaires. L'évaluation de l'atteinte des objectifs y apparaît comme un processus unique, ponctuel. Même si celle-ci porte uniquement sur les objectifs précis du projet Territoire, paysage et coopération, la lettre et l'esprit d'une démarche de développement durable semblent commander que l'évaluation se fasse sur une base plus fréquente pour ne pas dire systématique et itérative. Un cycle plus court d'évaluation favoriserait le partage d'informations entre les parties prenantes, les ajustements conjoncturels, les réorientations structurelles¹¹, le suivi de la satisfaction de la clientèle ou encore l'analyse de la rentabilité^{12,13}.

La logique d'intervention, qui a été envisagée dans le plan de développement ou plan d'action, gagnerait par ailleurs à être confrontée à sa mise en œuvre réelle. Dans les faits, le relevé des étapes au cours desquelles les outils ont réellement été employés permet de souligner que l'étape 2 de sensibilisation apparaît comme un fil conducteur, en ce sens qu'elle a été intégrée à la quasi-totalité des démarches de DD. L'étape de diagnostic a surtout porté sur les composantes environne-

mentales du site sans y intégrer l'étude du tissu socio-économique. Les critères relevant de la dimension environnementale de la durabilité écotouristique sont par ailleurs ceux qui ont le plus donné lieu à une mise en œuvre exhaustive des étapes du plan de développement.

Reste alors à évaluer si l'ingénierie de la durabilité écotouristique, dont les modalités se dessinent progressivement dans le cadre du projet Territoire, paysage et coopération, a vocation à devenir un modèle générique pour les gestionnaires de projets écotouristiques.

2.3. Prise en compte des critères territoriaux de développement durable

Le dernier point présenté ici porte sur la question de savoir si l'identification et la prise en compte de particularités ou spécificités territoriales sont nécessaires à la mise en œuvre d'une durabilité écotouristique, et influent sur l'usage des outils utilisés à cette fin. Les particularités de nature à « territorialiser » un plan d'action de DD sont par exemple une variété d'usages sur un même site, un historique d'exploitation des ressources forestières ou de collaboration avec le milieu municipal, le statut coopératif de l'organisme mettant en valeur le territoire, etc. En l'espèce, est-ce que la démarche mise en œuvre dans le cadre du projet Territoire, paysage et coopération est transposable en l'état à tout territoire, ou bien inclut-elle des spécificités locales propres à la Vallée Bras-du-Nord, qui la rendent unique? De quels facteurs locaux d'autres promoteurs qui souhaiteraient emprunter la même méthodologie devraient-ils particulièrement tenir compte s'ils opèrent dans un contexte socio-économique et environnemental similaire?

Il apparaît tout d'abord que le territoire écotouristique de la Vallée Bras-du-Nord est porteur de particularismes. Un de ceux-ci réside dans son zonage. Ce territoire, habité depuis près d'un siècle et demi, regroupe des terrains privés, des terres du domaine de l'État et certains zonages spécifiques, comme les ZEC, les refuges biologiques ou les écosystèmes forestiers exceptionnels. Cet état de fait réside notamment dans la superficie particulièrement importante du territoire écotouristique (50 km²). Une partie de celui-ci est par

ailleurs un territoire de la Nation huronne-wendat et, à ce titre, n'est pas soumise aux mêmes règles de gestion que le reste du territoire, ce qui en rend la gouvernance plus problématique.

Autre particularisme local, le projet en est un éminemment collectif. Cette situation peut être facteur de contraintes additionnelles en termes de concertation ou de reddition de comptes ou, au contraire, être un atout lorsqu'on pense davantage aux modalités de financement. La Coopérative compte 49 membres incluant la Nation huronne-wendat et 20 partenaires stratégiques (AEQ, ministère des Ressources naturelles, Fédération québécoise de la marche, etc.), et bénéficie notamment de l'implication de diverses instances gouvernementales. Ce réseautage important s'étend à des agences spécialisées (Sans Trace Canada par exemple), qui soutiennent en même temps qu'elles confèrent une crédibilité à certaines démarches de développement durable. Ce réseautage se traduit également dans le support obtenu à la diffusion d'informations, de la part à la fois de médias locaux mais aussi spécialisés.

Une autre particularité tient à la multidisciplinarité de l'équipe de direction. Cette multidisciplinarité, pas courante dans le secteur écotouristique (CQRHT, 2005 : 6), semble bénéficier au projet écotouristique en plusieurs occasions. La polyvalence des gestionnaires les conduit par exemple à s'investir avec succès dans un très grand nombre de forums d'échanges (table de concertation, organisme de bassin versant, etc.), de projets scientifiques et de communication, qui servent et alimentent l'objectif de développement durable. Cette même multidisciplinarité nourrit une forme de leadership qui semble rassurer les partenaires de la Coopérative en même temps qu'elle est un gage d'efficacité entrepreneuriale et d'ouverture. Cette ouverture se traduit par exemple par l'intérêt particulier porté à la problématique de sauvegarde des paysages, composante du DD peu abordée, surtout dans le secteur privé.

Une dernière particularité est la présence, au sein de la démarche écotouristique, d'un projet fédérateur et emblématique, le projet « En marche ». Ce projet de réinsertion socioprofessionnelle, basé sur des expéditions d'aventure thérapeutique et de formation sur le travail récréoforestier, est particulièrement original et efficace. En 10 ans,

120 jeunes ont œuvré à l'aménagement de plus de 120 km de sentiers, et près de 75 % d'entre eux ont par la suite réintégré le marché du travail ou sont retournés aux études. Ce projet mérite d'être souligné en raison du fait qu'il opère une sorte de synthèse entre les objectifs de développement durable : la préservation de l'environnement comme condition, l'économie comme moyen et le social comme finalité.

Parce qu'elles sont propres au contexte territorial de la Vallée Bras-du-Nord, ces particularités peuvent représenter tour à tour une contrainte ou un élément facilitateur pour l'implantation d'une démarche de développement durable. Ainsi la multidisciplinarité des gestionnaires apparaît clairement comme facilitant l'utilisation d'outils d'ingénierie variés et adaptés et, au final, favorise la démarche de DD¹⁴. A contrario, la multiplicité des parties prenantes et la variété de statuts des

CONCLUSION

Les enseignements à tirer de cette étude de cas alimentent directement nos questions initiales de recherche. La mise en œuvre du plan de développement durable du territoire de la Vallée Bras-du-Nord souligne en effet qu'il existe un lien d'efficience entre l'atteinte des objectifs de développement durable et les outils utilisés dans le cadre d'un projet de développement écotouristique, et notamment la pertinence de certains outils

sites d'activité obligent à recourir à des outils spécialisés – cadre normatif par exemple. Les spécificités locales influencent ainsi le contenu d'un plan d'action de DD, puisque

[L]e développement durable se traduit, au niveau des territoires, par des enjeux différents, mais également des rapports différents entre les acteurs et la démarche elle-même. Les enjeux territorialisés de développement durable se rapportent à des réalités, un niveau de maîtrise à un moment donné, une volonté et une capacité de mobilisation qui définissent un contexte local. (Ponrouch, 2008 : 111).

Leur prise en compte, leur caractérisation et leur reconnaissance font partie intégrante d'un mode de gestion s'inscrivant dans une démarche territoriale de développement durable.

juridiques et de communication. La prise en compte des spécificités sociales, politiques ou encore historiques du territoire y apparaît également jouer pour beaucoup dans le succès de ce projet écotouristique. Enfin, le recours aux outils d'ingénierie se réalise tout au long de la vie du projet, sans se limiter à sa phase de conception, ce qui tend à inscrire un peu plus le territoire dans une démarche de développement durable.■

Illustration – Vallée Bras-du-Nord (Portneuf, Québec)



Source : Lesmarcheurs.com

BIBLIOGRAPHIE

André, E. (1998). *Méthode d'élaboration et de présentation d'un dossier de projet touristique*, Paris : AFIT. 32 p.

Bell, C.; L. Ketchum et J.. Humphries (2008). *Steps to Success for Rural Entrepreneurs : Starting an Ecotourism Business in Alaska*, U.S. department of commerce economic development administration, s. l. : University of Alaska Center for Economic Development. 76 p.

Carlier, B.; J.-P. Martinetti et J.-D. Gontrand (2006). *La conduite de projets touristiques durables*, Voiron : Territorial Éditions. 359 p.

Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord (s. d.) « *Vallée Bras-du-Nord : Coop de solidarité St-Raymond de Portneuf* », Vallée Bras-du-Nord, <<http://www.valleebrasdunord.com>>, consulté le 11 janvier 2013.

Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord (2007). *Guide d'information à l'attention des initiatives de concertation en territoire habité*, Québec, 31 p.

Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord (2008). *Politique de développement durable de la Vallée Bras-du-Nord*, St-Raymond, Québec : Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord. 12 p. <http://www.valleebrasdunord.com/images/to_politique.pdf>, consulté le 11 janvier 2013.

CQRHT — Conseil Québécois des Ressources Humaines en Tourisme (1996, 2005). *Diagnostic d'ensemble des ressources humaines en tourisme, orientations et plan d'action*, Rapport final, Montréal : Groupe DBSF. 210 p.

Économie sociale Québec (2007). *Loisirs et tourisme : Vallée Bras-du-Nord*, Coopérative de solidarité, Communiqué (source : Denise Paquin, Courrier de Portneuf)

FAQDD — Fonds d'action québécois pour le développement durable (2012). *Guide d'information à l'attention des initiatives de concertation en territoire habité : Figure de cas de la Vallée Bras-du-Nord pour le projet Tourisme, paysage et coopération*, Québec : FAQDD. 31 p.

Godfrey, K et J. Clarke (2000). *The Tourism Development Handbook. A Practical Approach to Planning and Marketing*, New York : Continuum. 240 p.

GNWT — Government of the Northwest Territories (s. d), *Tourism Development Handbook for the Northwest Territories*, Yellowknife : GNWT, 126 p.

Hazebroucq J. M. (1999). *Management des projets de tourisme et de loisirs*, Levallois-Perret : Gaëtan Morin éditeur. 375 p.

Langlois, G. (2006). *La Coopérative de solidarité récréotouristique du Mont Adstock et son impact sur*

la cohésion sociale, Montréal : Centre de recherche sur les innovations sociales, Cahiers du CRISES, Coll. « Études de cas d'entreprises d'économie sociale », 80 p.

Larose, D. (2008). *Tourisme, paysage et coopération*, Les Journées RÉSEAU FQOLT (Fédération québécoise des organisations locales de tourisme), « *Le développement durable en tourisme* » (Québec : 16-17 avril 2008).

Lequin, M. (2000). « *Gouvernance en écotourisme : Développement durable, développement régional et démocratie participative* ». Thèse de doctorat en Études urbaines, Montréal : Université du Québec à Montréal. 523 p.

Macnulty, P. (2011). *Fundamentals & Principles of Tourism Product Development*, Communication présentée au ETC-UNWTO Joint International Seminar on Tourism Product Development (Dublin, Irlande : 12-13 mai).

OMT — Organisation mondiale du tourisme (1999), *Guide à l'intention des autorités locales : développement durable du tourisme*, Paris : OMT. 223 p.

Pâquet, J. (2003). *Outil d'aide à la décision pour classifier les secteurs d'intérêt majeurs et définir les stratégies d'aménagement pour l'intégration visuelle des coupes dans les paysages*, Québec : Direction des programmes forestiers du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. 15 p.

Paquette, S. et, P. Poullaouec-Gonidec (2010). *Développement durable, culture et projets de territoire : portrait de démarches québécoises et étrangères exemplaires*, Projet d'écotourisme Vallée-Bras-du-Nord (Portneuf), Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. 8 p.

Ponrouch, A. (2008). « *Processus de mise en œuvre du développement durable par les collectivités. Suivi-évaluation et adaptation du SD21000* ». Thèse en Sciences de la Terre et de l'Environnement, Saint-Étienne : École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne. 544 p.

Schwab, S. (2008), Jusqu'où va la bonne gouvernance, cours COP722 : séminaire en gouvernance financière Coopérative, IRECUS, cité dans LAFLEUR, M. (2008). *Les Coopératives de solidarité au Québec*, dossier spécial, Action nationale, février 2008. Services d'urbanisme de la MRC de Portneuf et de la municipalité de Saint-Raymond

STA — Service Tourisme Attractivité (2000). *Entreprendre dans le Tourisme en Pays Châtelleraudais*, 16 p.

Tourisme Québec (2002). *Nature et tourisme : L'écotourisme au Québec en 2002*, octobre, BNQ, Table de concertation sur l'écotourisme au Québec, <<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/>

document/etudes-statistiques/eco_QC02.pdf>
consulté le 15 décembre 2011.

Tranquard, M. (2008). *La conciliation des principes de développement et de bonne gouvernance au sein des Coopératives de solidarité récréo-touristiques : la Coopérative du Parc Aventures Cap Jaseux à la croisée des chemins*, Chicoutimi : UQAC. 22 p.

Tranquard, M. (2013). « *Opérationnalisation des projets écotouristiques : quelle ingénierie pour favoriser la durabilité environnementale?* », *Tourisme et territoires*, Volume 3 « Performance touristique des territoires », à paraître.

Tranquard, M. et C. Gagnon (2012). *Opérationnalisation des projets écotouristiques : quels critères pour favoriser la durabilité environnementale?* », *Téoros*, vol. 31, no 2, p. 72-83.

Trillaud-Dopia, C.; J. Ruiz et S. Paquette (2010). *Tourisme, paysage, et coopération dans la Vallée Bras-du-Nord*, Coopérative de solidarité.

USDCEDA — U.S. Department of Commerce Economic Development Administration. (2008). *Steps to Success for Rural Entrepreneurs: Starting an Ecotourism Business in Alaska*.

Zimmer, P. et S. Grassmann (1996). *Évaluer le potentiel touristique d'un territoire*, Bruxelles : Observatoire Européen LEADER. 43 p.

NOTES

^aCette recherche a été rendue possible grâce à la précieuse collaboration des gestionnaires de la Coopérative Vallée Bras-du-Nord qui ont généreusement alimenté l'auteur en données et informations en plus de se rendre disponibles pour en valider les résultats d'analyse.

^bCe projet a été élaboré avec l'appui du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).

^cEtienne Beaumont, directeur adjoint, Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord : échange téléphonique du 19 février 2013.

^dLes principes de la Loi sur le développement durable ont d'abord trouvé leur inspiration à travers les 27 principes de développement durable issus du Sommet international de la Terre à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992. En 2004, basé sur la réalité québécoise en termes d'environnement, de situation sociale et d'économie, le ministère de l'Environnement a soumis 14 principes et une première ébauche d'un plan de développement durable à une consultation publique. La consultation a permis d'amender deux des principes et d'en ajouter deux autres, pour porter le total à 16 principes (source : BNQ).

^e<http://www.valleebrasdunord.com/cooperative.html> rubrique Mission, objectifs et valeurs. [page consultée le 2 janvier 2013].

^fhttp://www.valleebrasdunord.com/images/to_initiative.pdf. [page consultée le 2 janvier 2013].

^ghttp://www.valleebrasdunord.com/co_prix.html. [page consultée le 2 janvier 2013].

^hhttp://www.valleebrasdunord.com/tourisme_long.html#long01 [page consultée le 2 janvier 2013].

ⁱLoi sur le développement durable, LRQ, c D-8.1.1 (2006).

Accessible notamment sur le site du MDDEP : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm>. [page consultée le 2 janvier 2013].

^jL'approche BNQ 21000 est une approche générique qui propose un cadre de gestion stratégique en cohérence avec les standards internationaux et vise essentiellement à accélérer et faciliter l'intégration des seize principes de la Loi 118 sur le développement durable du Québec au sein de tous types d'organisations (source : <http://www.bnq21000.qc.ca>). [page consultée le 12 février 2013].

^k<http://www.valleebrasdunord.com/tourisme.html>. [page consultée le 2 janvier 2013].

Le contenu détaillé des quatre étapes se retrouve dans le document de présentation du projet accessible sur le site web de la Coopérative : http://www.valleebrasdunord.com/tourisme_long.html#long01

**Annexe 1 – Applications concrètes du développement durable dans le cadre du projet
Tourisme, paysage et**

Principes de développement durable	Application au projet de la Vallée Bras-du-Nord
1. Santé et qualité de vie : Vie saine et productive en harmonie avec la nature	- Rendre accessible la pratique d'activité physique (marche, canot, vélo, équitation, escalade) dans un environnement naturel exceptionnel par la beauté des paysages, la richesse de l'environnement naturel et l'aspect champêtre de la Vallée.
2. Équité et solidarité sociale : Équité intra et intergénérationnelle, solidarité sociale	- Préoccupation d'assurer la pérennité du site pour les générations futures; respect des gens qui y habitent; - Intégration des jeunes en difficulté dans notre développement touristique (projet jeunesse); - Créer des liens entre les amateurs de plein air et la population locale; - Application des principes coopératifs (équité et démocratie); - Mise en œuvre d'une gestion selon la formule de la Coopérative de solidarité qui interrelie les propriétaires riverains, les travailleurs récréoforestiers et les entrepreneurs touristiques.
3. Protection de l'environnement	- Réaliser un développement touristique selon les principes de l'écotourisme : en respectant l'environnement et les gens qui l'habitent, en protégeant les paysages, en élaborant et en diffusant des techniques forestières alternatives qui permettent la protection des paysages.
4. Efficacité économique	- La vente des produits et services touristiques par la Coopérative et ses membres vise l'équilibre entre l'excellence, la rentabilité, la viabilité économique et le développement durable; - La Coopérative innove tant dans la prestation des services et la qualité de ses aménagements que dans la gestion sur la base de la coopération; - Son activité économique génère de l'emploi auprès d'anciens travailleurs forestiers, de jeunes en réintégration sociale, et permet de contrer l'exode des jeunes; - L'initiative diversifie l'activité économique de la région en suscitant notamment d'autres projets (agrotourisme, acériculture, PFNL).
5. Participation et engagement des citoyens et des groupes	- La Coopérative regroupe une quarantaine de membres qui se sont engagés à réaliser la mission de développement harmonieux de la Vallée Bras-du-Nord. Ces membres sont composés des représentants, des villégiateurs, des agroforestiers, des travailleurs, des promoteurs touristiques, de la Corporation de développement et de la Chambre de commerce de St-Raymond. Un grand nombre d'amateurs de plein air profite des aménagements et des activités chaque année en adhérant aux principes d'écotourisme proposés. Le projet prévoit l'accroissement de leur implication. Ils seront tous sollicités à respecter les normes qui assureront la pérennité de la Vallée et de la qualité de vie des gens qui l'habitent.
6. Accès au savoir	- Dans le cadre du projet, des outils d'information, de sensibilisation et de modes d'emploi seront élaborés (des trousse d'action), notamment afin de développer des comportements de tourisme responsable, de forestiers sensibles au paysage, de jeunes adeptes de nouvelles pratiques de l'écotourisme, de villégiateurs aguerris des modes de construction et d'aménagement en milieu naturel.
7. Pouvoir et responsabilité	- La formule coopérative se base sur des principes démocratiques et une gestion participative des membres. Ceux-ci sont représentés au sein du CA; - Les amateurs de plein air sont aussi informés par notre bulletin électronique (Écho de la Vallée) et par le biais de notre site web, constamment mis à jour.
8. Partenariat et coopération gouvernementale	- Implication de la ville de St-Raymond et de la Corporation de développement; - Participation d'Emploi Québec et de Service Canada pour les projets d'intégration des jeunes en réinsertion; - Participation du ministère des Ressources naturelles grâce à ses subventions de mise en valeur du milieu forestier.
9. Prévention	- Nous souhaitons que ce projet prévienne les coupes abusives et le déboisement par les riverains.
10. Précaution	- Élaboration de mesures de protection du territoire et des paysages.
11. Protection du patrimoine culturel, lieux et paysages	- Protéger le caractère champêtre de la Vallée et son patrimoine bâti, notamment les fours à charbon et la chapelle du rang Saguenay.
12. Préservation de la biodiversité	- Coupe et mesures contrôlées du reboisement, Cueillette PFNL.
13. Respect de la capacité du support des écosystèmes	- Réglementer l'activité de l'écotourisme; encadrer l'usage anarchique; - Encadrer les activités des entreprises touristiques; - Respecter les principes de la Coopérative; - Respecter les normes de sécurité; - Changer l'habitude DD (gestion déchets, recyclage); - Entreprendre d'une façon différente des affaires en tenant compte de l'impact social et environnemental.
14. Production et consommation responsable	- Changement des modes d'exploitation forestière, qui tiennent compte des paysages, de la pérennité de la forêt, des cours d'eau et du caractère champêtre.
15. Pollueur-payeur	- Favoriser les navettes (transport, gaz à effet de serre); - Projet Sans trace pour les usagers.
16. Coûts	- La valeur des biens et des services reflète l'ensemble des coûts occasionnés par la société durant tout le cycle de vie, de la conception à la consommation, et à la disposition finale; - Conception des trousse d'action; - Fête champêtre.